

Bruxelles, le 17 mars 2025  
(OR. en)

7147/25

FIN 310  
INST 68  
PE-L 11

#### NOTE POINT "I/A"

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	6419/25
Objet:	Virement de crédits n° DEC 02/2025 à l'intérieur de la section III – Commission – du budget général pour l'exercice 2025 – <i>Approbation</i> – <i>Approbation d'une lettre</i>

---

1. Le 21 février 2025, la Commission a présenté au Conseil la proposition de virement de crédits n° DEC 02/2025, conformément à l'article 31, paragraphe 1, du règlement financier<sup>1</sup>.
2. Comme indiqué dans le document 6419/25, cette proposition vise à transférer un montant de 100 millions EUR en crédits d'engagement et de paiement du poste 30 04 01 01 (*Réserve de solidarité européenne*) vers le poste 16 02 01 01 (*Assistance aux États membres pour des événements éligibles au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)*).

---

<sup>1</sup> Règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte) (JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj>).

À la suite des inondations causées par les pluies torrentielles qui ont frappé plusieurs régions de l'est de l'Espagne (inondations DANA) en octobre 2024, l'Espagne a introduit une demande d'intervention au titre du critère de "catastrophe majeure" inscrit dans le règlement FSUE et a sollicité une avance. Le virement de 100 000 000 EUR provenant de la réserve de solidarité européenne permettra d'octroyer à l'Espagne l'avance demandée, tout en laissant sur la ligne budgétaire un montant total de 52 263 419 EUR pour couvrir d'éventuelles nouvelles demandes d'avances.

3. Le Comité budgétaire a examiné cette proposition de virement lors de sa réunion du 14 mars 2025.
4. À l'issue de cet examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents qu'il recommande au Conseil d'approuver:
  - la proposition de virement de crédits, telle qu'elle figure dans le document 6419/25; et
  - le projet de lettre qui figure à l'ANNEXE de la présente note.

---

PROJET DE LETTRE

du : président du Conseil  
à la : présidente de la Commission  
copie : présidente du Parlement européen

Madame,

Conformément aux dispositions de l'article 31, paragraphe 6, du règlement financier du 23 septembre 2024<sup>2</sup>, je vous informe que le Conseil a approuvé le virement de crédits n° DEC 02/2025 à l'intérieur de la section III – Commission – du budget général pour l'exercice 2025.

(Formule de politesse).

---

---

<sup>2</sup> Règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte) (JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj>).